

Mardi 30 août 2016

Communiqué de presse

---

## **Incendies : la Carsat Sud-Est se mobilise et aide financièrement les retraités sinistrés des Bouches-du-Rhône**

**A la suite des incendies qui ont frappé les Bouches-du-Rhône mercredi 10 août 2016 la Carsat Sud-Est se mobilise et octroie une aide d'urgence aux personnes sinistrées dont la résidence principale a été endommagée.**

Cette aide pourra être portée à 1 060 € pour une personne seule et 1 690 € pour un couple. Les bénéficiaires de cette aide doivent relever du régime général et ne pas dépasser un plafond de ressources de 1 424 € pour une personne seule et 2 136 € pour un couple.

Le sinistre doit être avéré sur les parties à vivre de l'habitation principale. Les communes principalement concernées sont Vitrolles, les Pennes-Mirabeau, Rognac, Cabriès, Aix-en-Provence, la Zone industrielle entre Fos et Port Saint-Louis, etc. La demande doit être effectuée dans les 6 mois qui suivent le sinistre.

L'évaluation de la situation sera effectuée par une assistante sociale de la Carsat Sud-Est.

**Contactez le service social** de la Carsat Sud-Est par téléphone au **36 46**.

---

Contacts presse :

Angélique Dobras  
04 91 85 79 13  
[angelique.dobras@carsat-sudest.fr](mailto:angelique.dobras@carsat-sudest.fr)

Natacha Davin  
04 91 85 85 48  
[natacha.davin@carsat-sudest.fr](mailto:natacha.davin@carsat-sudest.fr)